



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 802-18

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, de ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté, le 3 décembre 2018, le règlement numéro 802-18 décrétant un emprunt de 882 000 \$ pour la réalisation des plans et devis dans le cadre d'un projet d'alimentation en eau potable.

**QUE** le présent règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 janvier 2019;

**QUE** les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ** à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.



Brigitte Caron  
Secrétaire-trésorière adjointe